



Pour être bien informé, consultez notre site Internet!

## Budget 2010

Lors d'une séance spéciale tenue le 21 décembre dernier, monsieur le maire Hugues Grimard a présenté les prévisions budgétaires pour l'année 2010. Voici, conformément à la Loi sur la Fiscalité municipale, les principaux éléments de ce budget. L'adoption d'un budget est l'occasion de présenter à la population les objectifs et les priorités que le Conseil municipal s'est fixés. Le Conseil avait comme objectifs de limiter les dépenses de fonctionnement tout en maintenant des services de qualité pour les contribuables. Nous pouvons dire mission accomplie. **Les dépenses de fonctionnement pour l'année 2010 sont les mêmes que pour l'année dernière malgré les hausses du coût des biens et services auxquels nous devons tous faire face.**

**TAUX DE TAXES SUR LA VALEUR FONCIÈRE POUR L'ANNÉE 2010**  
Le budget 2010 propose une hausse de 2,5% du taux de taxation. Malgré cela, nous prévoyons une baisse des revenus provenant de la taxation de plus de 3,5% soit 210 000 \$ en revenus de moins par rapport à 2009. La diminution des revenus s'explique par la baisse de la valeur imposable du secteur industriel en raison du démantèlement d'une partie des installations de Métallurgie Magnola et de l'incertitude liée à l'avenir des opérations de Mine Jeffrey. De façon à limiter la hausse des comptes de taxes, nous avons affecté une somme de 75000\$ de notre surplus accumulé.

Les taux de taxation par 100 \$ d'évaluation pour l'année 2010 sont les suivants:

Immeubles résidentiels (moins de 6 logements)	
Taxe générale	1,4183
Service d'aqueduc	0,2683
Service d'égout	0,1628
Fonds d'infrastructures	0,0687
<b>Total</b>	<b>1,9181</b>
Logements multiples (6 logements et plus)	
Taxe générale	1,5519
Service d'aqueduc	0,2911
Service d'égout	0,1778
Fonds d'infrastructures	0,0751
<b>Total</b>	<b>2,0959</b>

Immeubles commerciaux	
Taxe générale	2,2838
Service d'aqueduc	0,4116
Service d'égout	0,2594
Fonds d'infrastructures	0,1105
<b>Total</b>	<b>3,0654</b>

Immeubles industriels	
Taxe générale	2,4700
Service d'aqueduc	0,4421
Service d'égout	0,2811
Fonds d'infrastructures	0,1195
<b>Total</b>	<b>3,3127</b>

Immeubles agricoles	
Taxe générale	1,4183
Service d'aqueduc	0,2683
Service d'égout	0,1628
Fonds d'infrastructures	0,0687
<b>Total</b>	<b>1,9181</b>

Le Conseil municipal a décidé en 2009 de modifier sa façon de taxer ses contribuables. Ainsi, à l'instar de la majorité des municipalités du Québec, le budget de la Ville d'Asbestos présente des taux variés. Depuis 2009, la Ville d'Asbestos a aboli sa taxe d'affaires pour l'intégrer aux taux des catégories des immeubles commerciaux et industriels. Ainsi, les taux des catégories commerciales et

### SAVIEZ-VOUS QUE...

#### A PROPOS DES LICENCES D'ANIMAUX...

**Saviez-vous** que si vous êtes propriétaire d'un chat ou d'un chien, votre animal doit détenir une licence pour animal domestique à tous les ans.

**Saviez-vous** que depuis janvier 2009 les licences pour animaux domestiques ne sont plus intégrées à même le compte de taxes. À cet effet, les détenteurs de licences recevront sous peu un avis personnalisé.

**Saviez-vous** qu'une personne mandatée (contrôleur animalier) par la Ville d'Asbestos visite tous les logis afin d'effectuer la vérification et le contrôle de tous les animaux ainsi que leur licence.

**Saviez-vous** que si vous trouvez un animal errant, vous pouvez appeler le service de contrôle animalier au numéro : 819 570-3304.

Pour tout autre renseignement, vous pouvez nous joindre au : 819 879-7171, poste 221.



**Desjardins**  
Caisse des Métaux blancs

Toujours présente dans son milieu

**Siège social**  
535, 1<sup>re</sup> Avenue  
Asbestos  
819 879-7167

**Centre de services de Danville**  
39, rue Daniel-Johnson  
Danville  
819 839-2707

**Centre de services de Saint-Adrien**  
1579, rue Principale  
Saint-Adrien  
819 828-2833



REVENUS	2009	2010
<b>Taxes sur la valeur foncière</b>		
Générale	4 457 760 \$	4 301 510 \$
Renouvellement d'infrastructures	215 710 \$	208 230 \$
Eau potable	734 980 \$	707 340 \$
Eaux usées	499 920 \$	480 390 \$
<b>Sous-total Revenus sur valeur foncière</b>	<b>5 908 370 \$</b>	<b>5 697 470 \$</b>

Taxes sur autre base (tarification)	
Taxe d'eau (piscines)	7 800 \$
Matières résiduelles	452 700 \$
Dette-Développement l'Heureux	5 510 \$
Mise en valeur et restauration lac Trois-Lacs	49 030 \$
Autres	2 680 \$
<b>Sous-total Revenus taxes sur autre base</b>	<b>517 720 \$</b>

Paielements tenant lieu de taxes	477 250 \$	480 520 \$
Autres revenus de sources locales	578 560 \$	673 170 \$
Transferts	766 620 \$	2 077 750 \$
<b>TOTAL DES REVENUS</b>	<b>8 248 520 \$</b>	<b>9 456 650 \$</b>

DÉPENSES	2009	2010
<b>Fonctionnement</b>		
Administration générale	1 206 000 \$	1 169 990 \$
Sécurité publique	959 120 \$	964 640 \$
Transport	1 470 980 \$	1 450 880 \$
Hygiène du milieu	1 657 560 \$	1 651 410 \$
Santé et bien-être	81 610 \$	83 800 \$
Aménagement, urbanisme et développement	335 440 \$	354 690 \$

Loisirs & Culture	1 030 650 \$	1 058 660 \$
Frais de financement	341 700 \$	348 640 \$
<b>Sous-total dépenses de fonctionnement</b>	<b>7 083 060 \$</b>	<b>7 082 710 \$</b>

<b>Financement</b>		
Remboursement de la dette à terme	502 340 \$	547 430 \$

Affectations	
Activités d'investissement	573 370 \$
Fonds réservés-crédation de la réserve d'infrastructures	215 710 \$
Surplus accumulé-affecté	(125 960) \$
Fonds d'infrastructures-affecté	- \$
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>8 248 520 \$</b>

industrielles tiennent compte de revenus qui étaient autrefois générés par la taxe d'affaires avant 2009. Depuis 2006, la Ville a instauré le paiement des taxes en quatre versements. Cette année encore le mode de paiement en quatre versements a été maintenu.

**RESTAURATION DU LAC TROIS-LACS**  
Le Conseil de la Ville d'Asbestos a maintenu pour l'année 2010 les mêmes tarifs que les années 2007, 2008 et 2009 pour le financement de la restauration du lac Trois-Lacs. L'ensemble des revenus recueillis est dédié au plan de restauration du lac via la Régie de mise en valeur du lac Trois-Lacs.

Catégories	Tarifs
Riverain (immeuble ayant un accès direct au lac)	150 \$

Secteur (immeuble, sans accès direct au lac, faisant partie de l'ancien territoire de la Municipalité de Trois-Lacs)	90 \$
Terrain vacant (terrain vacant bâtissable, faisant partie de l'ancien territoire de la Municipalité de Trois-Lacs)	35 \$
Emplacement de camping	15 \$

Mentionnons, que dans le cadre de ce plan de restauration, la Ville d'Asbestos a intégré l'équivalent de 0,01 \$ par 100 \$ d'évaluation à titre « d'espace bleu », de même que de 0,01 \$ par 100 \$ d'évaluation pour la protection de la prise d'eau potable pour la Ville d'Asbestos.

**TARIFS POUR MATIÈRES RÉSIDUELLES 2010**  
De façon à poursuivre l'orientation du Conseil municipal favorisant la récupération et le compostage domestique, les tarifs pour la collecte et le traitement des matières résiduelles ont été modifiés. Ainsi les citoyens qui récupèrent et qui pratiquent le compostage domestique, pourront profiter d'une réduction de tarif de 25 \$ par rapport au tarif de base.

**PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS**  
La Ville d'Asbestos à l'instar des autres municipalités du Québec, doit maintenir ses services malgré un contexte financier difficile. C'est pourquoi le Conseil municipal a décidé de poursuivre le renouvellement régulier de ses équipements pour ne pas mettre en péril l'avenir de la municipalité. De plus, la Ville d'Asbestos prévoit procéder à la réfection complète de la rue Deshaies et une partie de la rue du Roi. Ce

projet de près de 1,3 millions de dollars sera financé au trois quarts par une subvention. Ces investissements prévus font en sorte de hausser substantiellement les dépenses en immobilisation pour l'année 2010.



**Vous aimez faire la Fête?  
Vous êtes un bon organisateur d'événements?**

Le comité Fête des voisins a besoin de vous! Faites partie du comité organisateur afin de préparer la première Fête de voisins de la Ville d'Asbestos le 5 juin 2010. Soyez au premier rang pour la Fête!

**Pour plus d'information :  
Marie-Josée Bouchard, 819-879-6333  
www.rqvvs.qc.ca**

### AVIS PUBLIC ADOPTION RÈGLEMENT MUNICIPAL

Prenez avis qu'à une séance ordinaire du Conseil tenue le 11 janvier 2010, le Conseil municipal de la Ville d'Asbestos a adopté le règlement suivant :

**Règlement numéro 2010-157  
Règlement décrétant l'imposition des taux de taxes et autres redevances pour l'année 2010**

Ce règlement décrète les taux de taxes municipales ainsi que les tarifs applicables pour certains services municipaux en 2010.

Ce règlement entre en vigueur à la date de sa publication. Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau du greffe de la Ville d'Asbestos aux heures normales de bureau.

Donné à Asbestos, Québec, ce 12e jour du mois de janvier 2010.

Georges-André Gagné,  
greffier-suppléant